

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2017

Réuni le : 06/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration valide la convention collège au cinéma qui est reconductible pour l'année 2017-2018.

Participation familles : 4€

Collège : 2€

FSE : 2€

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation de pouvoir de régisseur

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2017

Réuni le : 06/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la délégation de pouvoir de régisseur à un mandataire

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

En qualité de régisseur de recettes du collège Carnot à AUCH, Mme MAILHAC donne délégation à M. MAURIANGE André pour effectuer des opérations financières liées à la régie : encaissement de chèque et d'espèces, décaissement de la régie, signature de tickets de remise de bordereaux de chèques.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/10/2017
Réuni le : 06/11/2017
Sous la présidence de : Isabelle Dubord
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à VAL LOURON , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration valide le budget prévisionnel du voyage au ski pour les 6ème du 29 janvier au 2 février 2018.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2017

Réuni le : 06/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration valide la convention CPIE sur la thématique de la BIODIVERSITE pour un montant de 230€..

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2017

Réuni le : 06/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

☐ Oui ☒ Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le bureau du Fonds de soutien aux Organisations laïques a décidé d'octroyer une aide d'un montant de 500€ pour la réalisation du projet : Journée de sensibilisation à la tolérance, valeur de la République » organisée au collège en mai 2017.

Acceptation du don à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2017

Réuni le : 06/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

- Suite à l'assemblée générale du FSE, il convient d'accepter les dons de ce dernier pour les voyages et sorties scolaires à savoir pour 2016-2017 :

10 €/élève pour le séjour APPN SKI

25 €/élève pour les séjours en grande Bretagne

25€/élève pour le séjour en Espagne

2 €/élève pour collège au cinéma niveau 4ème

1.50€/élève pour la sortie à l'Astrada pour le niveau 6ème : théâtre

1,50€/élève pour la sortie à Airbus Toulouse pour deux classes de 3ème

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2017

Réuni le : 06/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Une convention particulière d'appui financier est proposée entre l'Etat (Mme ROYAL Ségolène, Ministre de l'environnement) et le collège Carnot : elle est datée du 06/04/17.

Cette convention a pour objet un appui financier d'un montant de 500 € pour la réalisation d'un ou plusieurs coins nature dans le collège. Ce projet est coordonnée par Mme ABIDI Malika, principale adjointe du collège.

Validation par le conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2017

Réuni le : 06/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LONDRES Mars 17 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Suite à une modification pour la participation des familles au voyage à Londres en mars 2017 et afin de modifier les ordres de recettes en conséquence, le Conseil d'administration valide le nouveau bilan voyage à Londres en mars 2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2017

Réuni le : 06/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

- Suite à l'assemblée générale du FSE, il convient d'accepter les dons de ce dernier pour les voyages et sorties scolaires à savoir pour 2017-2018 :

- 10 €/élève pour le séjour APPN SKI
- 15 €/élève pour le séjour en Provence
- 2 €/élève pour collège au cinéma
- 2 €/élève pour les sorties théâtre

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2017

Réuni le : 06/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à kingswood mars , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Suite à une modification de la participation des familles au voyage à Kingswood en mars 2017 et afin d'effectuer les ordres de recettes en conséquence, le conseil d'administration valide le nouveau bilan du voyage à Kingswood en mars 2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2017

Réuni le : 06/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 19/10/2017

Sur la :

☒ 1^{re} proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

☐ 2^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

☐ Oui ☒ Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

approbation de la répartition de la DGH

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2017

Réuni le : 06/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137
- l'avis de la commission permanente du 19/10/2017

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

modalités d'organisation du temps scolaire des élèves

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2017

Réuni le : 06/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

approbation du RI du CA

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2017-2018

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

Action éducatrice (bulletins trimestriels, relevés de notes, conventions élèves sans incidence financière, notifications procédures et sanctions disciplinaires, informations aux familles : sorties , changement EDT)

A

Nom : ABIDI

Prénom : MALIKA

Qualité : Personnel direction

Fonction : Adjointe

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0